

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARDEC
29850 GOUESNOU

V/REF :

N/REF : 2002 B 68 / 2007-R-4

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 05/01/2007,

ORDONNANCE SUR REQUETE EN DATE DU 05/01/2007 DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A
LA FUSION

- DANS LE CADRE DE LA FUSION ABSORPTION DE LA SOFIPEL PAR LA SOCIETE
HOLDING PELLEAU

Concernant la société

HOLDING PELLEAU
Société à responsabilité limitée
6 RUE PAUL SABATIER
ZI DE KERGARDEC
29850 GOUESNOU

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-4 le 05/01/2007

R.C.S. BREST 440 978 062 (2002 B 68)

Fait à BREST le 05/01/2007,


Le Greffier

2007 | R | H

ORDONNANCE

no de rôle : 2007 000 027
7 2007 000 005
(2002 B 68)

Nous, Jean-Yves GOASDUFF, Président du Tribunal de Commerce de BREST,
Assisté de Maître APPERE-BONDER, Greffier associé,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-9, 236-33 et L 236-23 du Code de Commerce,
Et l'article 169 du décret du 23 mars 1967,

Nommons : la Société LD AUDIT,
Siège social : 6, rue KERGORJU, 29200 BREST

Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de RENNES,
En qualité de Commissaire à la fusion,

Avec pour mission :

- D'apprécier et évaluer la valeur des apports en nature devant être effectués, à titre de fusion, à la société HOLDING PELLEAU SARL 440 978 062 R.C.S. BREST, société absorbante, par la SOCIETE SOFIPEL, Société Anonyme 389 427 709 R.C.S.BREST, société absorbée.
- De ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport sur les modalités de la fusion en application de l'article L 236-10 du Code de Commerce.
- Un rapport unique pourra être établi.
- Le (ou les) rapport(s) contiendra(ont) les indications prévues par les textes réglementaires et seront mis à la disposition des actionnaires huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur l'opération de fusion projetée.
- Fixons les dépens à la somme de 35.17 €.

Fait à BREST,

Le 05.01.2007

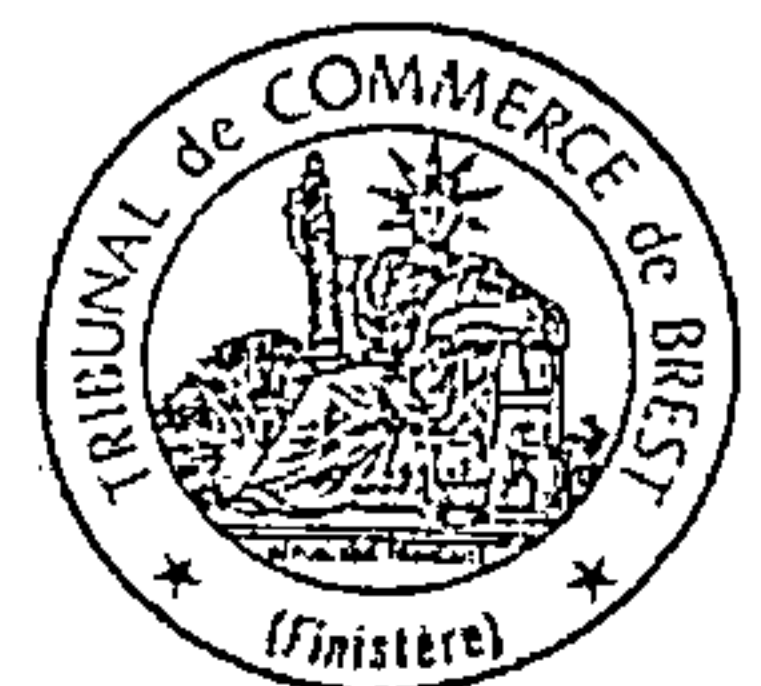
LE GREFFIER
B. APPERE-BONDER

B.A.

LE PRESIDENT
Jean-Yves GOASDUFF

J.Y. Goasduff

**EXTRAIT
DES MINUTES
DU GREFFE
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
FINISTÈRE**



REQUETE CONJOINTE

2002 B68

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BREST

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Jean PELLEAU

agissant en qualité de Gérant de la société HOLDING PELLEAU, Société à responsabilité limitée au capital de 2.555.576 €, dont le siège social est 6 rue Paul Sabatier, Z.I. de Kergaradec 29850 GOUESNOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 440.978.062

et

Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU

agissant de Président du Directoire de la société SOFIPEL, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.719.800 €, dont le siège social est Z.I. de Kergaradec, 6 rue Paul Sabatier, 29850 GOUESNOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 389.427.709.

ont l'honneur de solliciter, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire à la fusion chargé, conformément à l'article L.236-10, L.236-23, L.236-2 du Code de Commerce et à l'article 257 du décret du 23 mars 1967 :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société HOLDING PELLEAU, société absorbante, et la société SOFIPEL, société absorbée,
- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société HOLDING PELLEAU, société absorbante, par la société SOFIPEL, société absorbée, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L.225-147 du Code de Commerce.

FAIT A BREST,
LE 21 décembre 2006

